

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 juin 2021

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC\_2021\_92  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 62

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.  
Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme  
Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ,  
M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme  
Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.  
Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET,  
M. Jean-Pierre ROUDIER à Mme Céline  
VIOLLET, Mme Véronique TORCHUT à Mme  
Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Compte administratif 2020 du Budget  
Annexe Régie des Déchets

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du débat ainsi qu'au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Bruno DRAPRON, M. Rémy CATROU

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

**RAPPORT**

Le rapporteur expose que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations

effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice :

### SECTION D'EXPLOITATION

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2020 à 7 580 061,50 € (Budget 2020 : 8 126 538,74 €).

Les dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général - s'établissent à 1 176 560,65 € (Budget 2020 : 1 216 630 €) et se déclinent pour les comptes les plus importants comme suit :

- Le carburant (cpte 6066) pour un montant de 290 021,87 €,
- L'entretien des véhicules du service (cpte 61551) pour 270 689,89 €,
- Les prestations de service (cpte 611) pour 212 633,89 € : comprennent essentiellement la collecte du verre et du papier avec une prestation de service pour l'année entière, la mise en place d'agents de sécurité dans les déchèteries et l'abonnement à la géolocalisation des véhicules,
- Les équipements de protection individuelle pour 19 111,88 € et les sacs jaunes pour 65 170,64 € (cpte 6068),
- La maintenance (cpte 6156) pour 43 000,82 €,
- Les primes d'assurance (cpte 6161) pour 33 309,89 €.

Les dépenses du chapitre 012 - charges de personnel - s'élèvent à 3 033 335,54 € (Budget 2020 : 3 033 500 €) dont :

- 573 334,38 € pour le personnel intérimaire,
- 135 415 € au titre des charges de personnel dites « à répartir ». Ces dernières concernent le remboursement au budget principal de la quote-part des rémunérations portées par celui-ci pour les fonctions supports, politiques et techniques (Vice-Président, direction générale, ressources humaines, finances, juridique, travaux)

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - s'élève à 2 515 073,17 € (Budget 2020 : 2 515 074 €).

Il s'agit principalement de la contribution versée au syndicat mixte CYCLAD (2 452 795,27 €) dont :

- 1 804 495 € pour le traitement des déchets de la collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 une augmentation de 2 € par habitant a renchéri le coût de la prestation rendue par le syndicat mixte CYCLAD,
- 640 957,64 € pour le traitement en déchèterie,
- 7 342,63 € pour le traitement des déchets de l'hôpital de Saintonge.

S'ajoutent 25 980,36 € pour l'accès donné aux habitants du territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes à la déchèterie de Bercloux.

Par ailleurs, 36 296,01 € concernent les admissions en non-valeur suite au non recouvrement de factures.

Le chapitre 66 - Charges financières pour 467,89 € (Budget 2020 : 597 €) au titre des intérêts d'emprunts.

Le chapitre 67 - Charges exceptionnelles pour 80 282,58 € (Budget 2020 : 367 469,74 €) concerne les titres annulés sur exercices antérieurs. L'annulation des titres est initiée par la trésorerie en fonction de situations particulières.

Enfin, le chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections- pour un montant de 774 341,67 € (Budget 2020 : 774 342 €) est constitué essentiellement de la dotation aux amortissements des biens pour 757 815,67 €.

La crise sanitaire a impacté les postes de dépenses suivants :

- Augmentation du recours à l'intérim en remplacement des agents absents (isolement d'agents vulnérables),
- Heures supplémentaires des agents de déchèteries en mai et juin en raison des horaires étendus pour la réouverture (+20 % en rural et +40 % sur Saintes),

- Prestation d'agents de sécurité pour la réouverture des déchèteries en mai et juin,
  - Achats d'EPI (masques, gants, visières) et de produits supplémentaires (lingettes, gel hydroalcoolique).
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **7 491 252,38 €** pour l'année 2020.

Les recettes du chapitre 70 - Ventes de produits et services rendus - s'élèvent à **7 184 279,46 €** (*Budget 2020 : 7 240 000 €*).

Ce chapitre est constitué essentiellement des recettes suivantes :

- Redevance des ordures ménagères pour un montant de 6 973 423,62 €,
- Recettes des déchèteries pour 94 875, €. Elles concernent l'accès aux déchèteries de Burie et Corme-Royal à certains usagers de CALITOM. Celles-ci sont de 21 571,80 € pour la déchèterie de Burie ; et 73 303,30 € pour la déchèterie de Corme-Royal.
- Facturation au centre hospitalier de Saintonge de la collecte et du traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères pour 110 775,74 €,
- Mise à disposition de bacs pour des manifestations pour 5 205 €.

Les recettes du chapitre 74 - Subventions d'exploitation - s'élèvent à **54 988,20 €** (*Budget 2020 : 48 000 €*) et concernent les participations des organismes OCAD3E et ECODDS au processus de tri des déchets spécifiques. La subvention versée par l'ADEME au titre de la généralisation de la redevance incitative à l'ensemble des usagers du territoire n'est plus versée depuis 2019.

Par ailleurs, les autres recettes sont constituées :

- Du chapitre 013- Atténuation de charges- pour **40 145,10 €** (*Budget 2020 : 60 500 €*). Ce chapitre concerne essentiellement les remboursements d'indemnités journalières et de décharges syndicales.
- Du chapitre 75 - Autres produits de gestion courante- pour **50 061,50 €** (*Budget 2020 : 45 600 €*) pour la mise à disposition de locaux à l'éco-site (5 748,82 €) et le remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour le second semestre 2019 et les 3 premiers trimestres 2020 pour 44 201,90 €.
- Du chapitre 77 - Produits exceptionnels- pour **7 881,82 €** (*Budget 2020 : 10 000 €*) correspondant aux remboursements d'assurance.
- Du chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections- pour **153 896,30 €** (*Budget 2020 : 153 897 €*) au titre de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (115 976,30 €) et de l'étalement des charges liées à la crise sanitaire (37 920 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement s'établissent à **460 395,70 €** en 2020 (*Budget 2020 : 3 688 293,38 €*).

Les charges de remboursement du capital de la dette (chap. 16) sont de **28 666,68 €**. Le capital restant dû au 31/12/2020 était de 121 833,19 €.

Les dépenses d'équipement, 277 832,72 € concernent :

- L'achat de 2 compacteurs mobiles à rouleau pour un total de 217 993,92 €,
- L'achat de bacs pour 29 515,44 €,
- L'acquisition de colonnes aériennes en bois et de plateformes béton pour les points d'apport volontaire pour 19 155,44 €,
- L'achat de matériel informatique pour 5 578,88 €,
- La mise aux normes des déchèteries pour 3 648 €,
- La mise en place de pavés LED pour les bureaux de l'écosite pour 1 504,80 €,
- L'acquisition d'un transpalette pour 436,24 €.

Des restes à réaliser sont constatés au 31/12/2020 pour **68 472,55 €** pour l'achat de bacs à ordures ménagères, d'armoires et vestiaires pour l'écosite et l'acquisition d'une micro-benne pour les points d'apport volontaire.

Les dépenses du chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections - s'élèvent à **153 896,30 €** et portent sur l'amortissement de subventions d'investissement perçues (115 976,30 €) et l'étalement

des charges liées à la crise sanitaire (37 920 €).

- Les recettes d'investissement s'élèvent à 954 401,94 €.

Les principales recettes concernent :

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections - pour un montant de 774 341,67 € composé essentiellement de la dotation aux amortissements des biens,

Le chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves - pour 71 589,11 € dont 43 149,11 € pour le reversement de FCTVA pour le second semestre 2019, et 28 440 € en réserves règlementées,

Le chapitre 13 - Subventions d'investissement - pour un montant de 108 471,16 € correspondant à des subventions perçues pour la mise en place de colonnes d'apport volontaire.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L.2121-31 et L.2121-14,

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que le Président de la CDA de Saintes, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Communauté d'agglomération de Saintes,

Considérant le rapport du compte administratif 2020 présenté ci-dessus,

Considérant l'avis favorable n° AVI\_2021\_19 du Conseil d'exploitation de la Régie des déchets en date du 25 mai 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de procéder au règlement définitif du Budget Annexe Régie des Déchets de l'exercice 2020 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE REGIE DES DECHETS  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

	Réalizations		Restes à réaliser
	Section d'exploitation	Section d'Investissement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice	7 491 252,38 €	954 401,94 €	0 €
Dépenses de l'exercice	7 580 061,50 €	460 395,70 €	68 472,55 €
Résultats de l'exercice	-88 809,12 €	+ 494 006,24 €	
Solde des restes à réaliser		-68 472,55 €	
Résultats antérieurs reportés	+ 568 541,74 €	+ 2 795 511,38 €	
Résultats de clôture	+ 479 732,62 €	+ 3 221 045,07 €	

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 61 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.